



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 51120

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur les consequences pour l'administration des anciens combattants de la mise en oeuvre du schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat voulu par le Gouvernement. Il lui expose que l'etude de faisabilite demandee par le Premier ministre a suscite une vive emotion au sein de l'ensemble des anciens combattants qui ont a cette occasion reaffirme leur attachement a la presence de proximite des services deconcentres aux niveaux regionaux et departementaux du ministere et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. En consequence, il lui demande de bien vouloir confirmer qu'aucune atteinte ne sera portee a l'existence et a l'autonomie du ministere, de l'ONAC et de leurs services deconcentres.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51120

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1972